

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1031

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

532 221 413 RCS Lyon.

KDV.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 5000.00 EUR.

Adresse : 50, Rue Ernest Renan, 69120 Vaulx-en-Velin.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ENTRE Société absorbée : La société KDV, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 euros, dont le siège social se situe 50 rue Ernest Renan 69120 Vaulx-en-Velin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 532 221 413, ET Société absorbante : La société TEAMYGO, Société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros, dont le siège social se situe 50 rue Ernest Renan 69120 Vaulx-en-Velin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 834 929 028, Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 08.07.2025, la société KDV, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 euros, dont le siège social se situe 50 rue Ernest Renan 69120 Vaulx-en-Velin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 532 221 413, et la société TEAMYGO, Société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros, dont le siège social se situe 50 rue Ernest Renan 69120 Vaulx-en-Velin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 834 929 028, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société KDV par la société TEAMYGO. La société KDV ferait apport à la société TEAMYGO de la totalité de son actif, soit 146 004 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 175 005 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -29 001 euros. 90 % au moins des droits de vote des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société AXALTIS, Société à responsabilité limitée au capital de 506.800 euros, dont le siège social se situe 50 rue Ernest Renan 69120 Vaulx-en-Velin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 751 046 830, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital ni aucun échange de titres, sauf en cas d'attribution d'actions nouvelles aux associés minoritaires de la société absorbée qui n'auront pas accepté l'offre de rachat de leurs titres. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société KDV depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TEAMYGO. La société KDV sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 août 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal des Activités Economiques de Lyon au nom des

deux sociétés le 08.07.2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues à l'article R. 236-2 du Code de commerce, soit trente (30) jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal des Activités Economiques de Lyon..

